



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-72 modifiant le Règlement RV-2005-03-54 de contrôle intérimaire sur la gestion de la fonction résidentielle

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **La cartographie**

La partie de plan RCI-1 faisant partie intégrante du règlement RV-2005-03-54 est remplacée par la partie du plan joint en annexe.

Adopté le 4 décembre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 FÉVRIER 2007

